

COMPTE-RENDU

ATELIER 8 – CONCERTATION PARC DU RHIN

Tester les propositions, affiner la faisabilité du projet
28.02.19

Ce huitième atelier s'est déroulé le 28 février de 18h30 à 21h00 au Point Coop Café Deux-Rives. Une vingtaine de personnes était présente, dont plusieurs représentants de divers services de l'EMS, Charlotte VAXELAIRE et Helen STOKES de l'agence TER, ainsi que Delphine LACROIX, Alice FRÉMEAUX, Audrey LENTAIGNE et Esther CHEVALIER de la SPL Deux Rives.

1- Accueil / Introduction

Le déroulement de la séance est rapidement précisé par Alice Frémeaux.

Il s'articulera autour d'une « construction » collective de la maquette du futur parc, avec pour nous guider en filigrane, les principales questions transversales identifiées :

- Comment valoriser les éléments du patrimoine ?
- Quel ordre de préférence pour les activités et les usages ? Comment les regrouper ?
- Quels rapports entre promenade(s) et usage(s) ?
- Quelle place pour les activités sportives ? Vitaboucle ? Éventuelles alternatives ?
- Où replacer le « Hat trick » ?
- Quels impacts de la topographie sur les usages ? (approche par séquences)
- Comment traiter la végétalisation ? Plage verte ou square ?
- Comment réconcilier lieux intimes et sécurité ?

2- Point sur l'échelle du parc

L'espace de la Promenade du Rhin, sur lequel l'Agence TER travaille, représente 30 000 m² (500m de long sur 60 m de large) et ne va pas au-delà de la voie de chemin de fer au Nord. Pour bien en identifier l'échelle, celle-ci est mise en perspective avec celle d'autres places et espaces publics strasbourgeois.

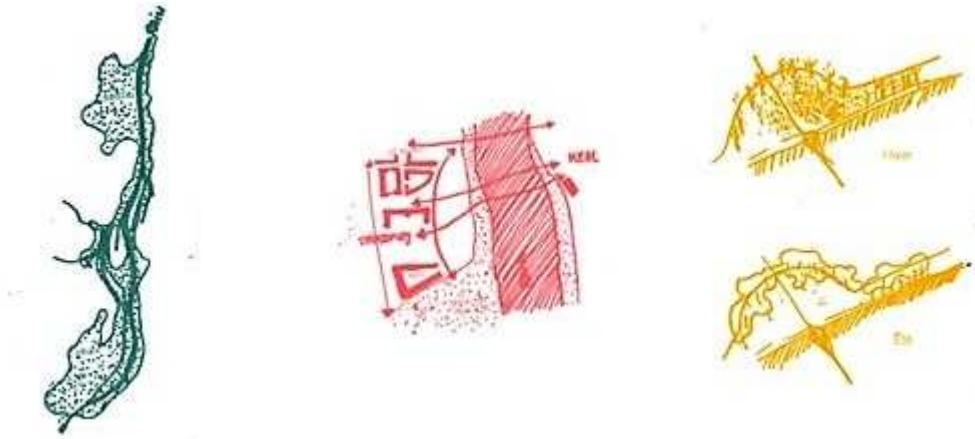


Une **maquette** de la Promenade permet à tous de visualiser et s'approprier les échelles (de nombreux équipements « amovibles » sont présentés à l'échelle), les hauteurs, la topographie, et de replacer les arbres existants et les futurs bâtiments sur l'espace de projet.

Les paysagistes-urbanistes de TER rappellent également que **l'identité de la Promenade, c'est le Rhin, le paysage de ripisylve, des épis (vestiges de l'histoire des lieux), des gens et de leurs usages autour de l'eau.** Le projet s'appliquera à **mettre en lumière l'existant** : patrimoine arboré sur l'eau et dans la ville, patrimoine

du port (infrastructures...) et traces du passé, qui donnent une histoire au projet et qu'il faudra conserver au maximum.

Elles rappellent également les 3 grands principes qu'elles ont identifiés à la lecture du *Cahier des usages et des orientations d'aménagement*, à savoir : **un parc écologique**, un **parc en réseau** et un **parc en mouvement** (saisonnalité des usages en particulier).



3- Retour sur les aspects historiques et patrimoniaux

Monsieur Seiler, Président du Souvenir Français de Strasbourg, présente à l'assemblée la richesse des éléments patrimoniaux liés à l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale présents sur ce site. Il indique que, de son point de vue, les **stèles et monuments du Réseau Alliance présents dans le secteur peuvent être déplacés** si nécessaire, bien qu'ils doivent absolument être conservés dans ce périmètre où ils ont un sens (lieux des événements qu'ils commémorent).

Il préconise également la création (balisage, plaques explicatives, plaquette – comme pour le Chemin du Souvenir existant à la Citadelle) d'un chemin de la Libération, ou plutôt « chemin de la Mémoire » pour rester dans le contexte souligné ici des relations d'amitié bâties entre les deux anciens pays rivaux.

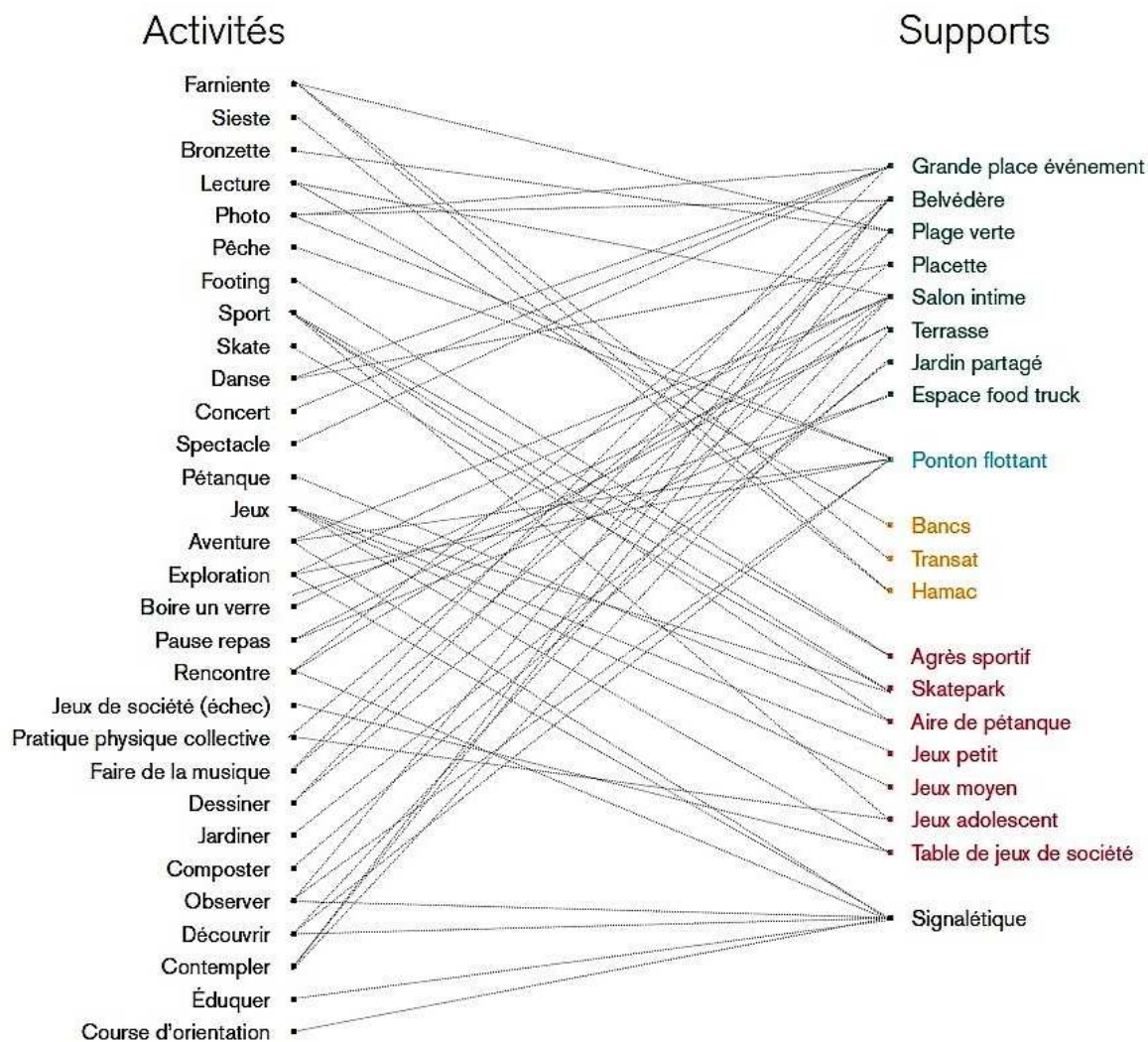
Une rencontre est planifiée à cette occasion entre M. Seiler, l'Agence TER, la SPL et Anne-Véronique Auzet pour répertorier et situer ces stèles et monuments dans l'espace et sur une carte (y compris le Monument de la 1^{ère} armée française au Jardin des Deux Rives et le char Zimmer, devant l'école du Rhin).

Ces éléments vont dans le sens du travail effectué au sein de l'atelier, qui a exprimé son attachement à l'histoire des lieux et sa volonté de voir ce patrimoine valorisé. De même, il a été admis par tous que ces lieux de mémoire devront être replacés (si déplacés) de manière à **éviter des conflits d'usages** entre lieux de recueillement et lieux de vie (prévoir un léger isolement ou une distance minimum avec les lieux de vie).

4- Retour sur les usages et l'aménagement par espace

Un travail a été mené par l'agence TER sur le contenu du cahier afin de mettre en vis-à-vis les activités imaginées sur l'espace de la future promenade et les supports de ces activités. En termes de supports, une attente plus marquée s'exprime envers des **espaces multifonctionnels**.

Une explication a lieu autour de la réimplantation des aménagements historiques (« hat trick », city-stade, aire de jeux et jardin partagé) afin d'identifier l'emprise de chacun d'eux et les usages qui les caractérisent. Il est précisé ici que les habitants de l'ancien quartier redoutent que « leurs » équipements soient déplacés « de l'autre côté du quartier » au profit des nouveaux venus. Il est important de tenir compte de ce sentiment et de conserver autant que possible ces équipements de proximité pour leurs usagers historiques.



Les diverses zones du parc sont passées en revue et décrites et projetées par le biais de la grande maquette (parc complet) et d'une plus petite, figurant plus précisément la largeur de la promenade. Voici les principaux éléments retenus :

- Focus sur la partie la plus au Nord (entre la voie de chemin de fer et le pont du tram) :

Les **jeux pour enfants et le city stade** (soit les deux plus petites structures, complémentaires puisque utilisées par des enfants d'âge différents mais accompagnés de leurs parents) pourraient être implantés auprès des habitations et du quartier historique. Les 6 grands platanes seront conservés.

Il est convenu par les participants que si le city stade et l'aire de jeux doivent être conservés sur la future promenade, le « hat trick » est lui considéré comme un équipement de taille trop importante pour y être relocalisé. Dès lors, il pourrait faire l'objet d'une relocalisation dans un périmètre élargi car utilisé par des ados (plus « mobiles » dans leurs déplacements). Une relocalisation sur l'actuel parking en surface de la clinique Rhéna (un parking silo viendra le remplacer) est une solution qui ne présente pas d'opposition des participants de l'atelier et qui reste à étudier. La coordination avec les travaux de la Clinique permettrait de replacer cet équipement dans les temps opérationnels du projet.

A ce niveau, la berge (haute par rapport au fleuve) possède un décrochement avec la présence d'une banquette en contrebas qui pourrait être propice à l'installation d'un cheminement sur pilotis, et qui offrirait également un belvédère sur le fleuve.

- Focus sur la partie intermédiaire (entre pont du tram et pont routier) :

Il existe actuellement un passage informel dans l'axe du pont du tram pour accéder à la Promenade. Un **vrai passage sera créé pour faire transiter les piétons sous la voie plutôt** que par-dessus. Sur la partie haute, entre les deux ponts (tram et routier), sera créé un espace plus urbain, une « petite

esplanade » avec, pourquoi pas, une rampe de skate. Cet aspect urbain se prolongera vers le bas, sans négliger cependant la nécessaire continuité écologique.

Afin d'inciter les piétons à descendre, des gradins pourraient être installés. L'espace bas sera un espace de passage, l'intérêt étant au-dessus. Ainsi, sous les ponts le long de l'eau, un **passage continu** qui puisse être pratiqué toute l'année serait aménagé (exemple : « deck » sur pilotis). L'Agence TER se rapprochera du service « Vie fluviale et gestion des cours d'eau » de l'EMS ainsi que de VNF pour trouver une solution viable.

- Focus sur la partie située au Sud du pont de l'Europe

Cette partie sera constituée d'un « espace paysager » présentant un vrai travail sur l'eau. Les chemins bas seront bordés d'îles, de milieux et équipements spécifiques qui pourront être immergés. Un **éclairage** intelligent sera à trouver pour respecter la volonté de « trame noire » écologique mais garantir également la sécurité de l'espace.

Outre les installations pour enfants et adolescents (relocalisées plus au Nord), les **barbecues** sont également à conserver puisque considérés comme « usage traditionnel du quartier », mais ne devront pas être trop proches des habitations. Ils seraient en conséquence transférés dans la partie Sud, proche du Jardin des Deux Rives ou même peut-être au-delà de celui-ci.

Les **Jardins partagés** (et les quelques parcelles de Potager Urbain Collectif) sont également un usage à ne pas perdre. Il faudra veiller à ce qu'ils soient ouverts sur le quartier.

- Aspects relatifs à la végétalisation et aux cheminements :

L'ensemble de la Promenade est pensé comme un espace à la végétation continue sur laquelle seront « posés » les chemins et équipements (structure végétale dominante). Cette **structure végétale** fera le lien avec le reste du quartier, notamment en en prolongeant les axes (arbres d'alignements qui « débordent » dans la Promenade par exemple ou « épis réinterprétés » au bord de l'eau). La végétation servira également à créer des étagements qui formeront les « **zones d'intimité** » tout en préservant une vue ouverte sur le chemin de halage et le Rhin (également par souci de sécurité). Cet aménagement sera ainsi assez semblable à celui du Jardin des Deux Rives utilisant des bosquets pour délimiter l'espace où la vue est traversante, mais avec plus de grands arbres.

A la place d'une vraie « mare » comme mentionnée dans le *Cahier des usages et des orientations d'aménagement*, on aurait plutôt un « Ried » (en eau uniquement à certaines périodes de l'année), rappel de ce qui existait avant, mais avec des zones d'observation. Par ailleurs, la mare n'est qu'un outil parmi d'autres, l'enjeu principal étant de parvenir à recréer de la **biodiversité** sur cette trame verte. Le **cheminement** le long des immeubles sera plus urbain (minéral) mais tout de même ponctué d'arbres et bordé en contrebas d'une « noue » pour récupérer l'eau des trottoirs.

La préconisation de l'Agence TER par rapport aux bâtiments est de présenter des *rez-de-chaussée actifs*, ni opaques ni fermés.

En plus des arbres présents dans la Promenade, il convient de **conserver au maximum les arbres dans le quartier**. Concernant les arbres d'alignement de la rue Couleaux, Sylvain Leroux du service Espaces Verts de l'EMS confirme que les arbres actuels seront coupés (arbres de grands développement, limités par des tailles régulières depuis des décennies et qui aujourd'hui dépérissent) et qu'un alignement simple (pour respecter les contraintes liées aux différents modes de transports dans la rue et pour avoir des arbres avec un port naturel et ombrageant) sera replanté, avec une homogénéité des essences dans l'esprit de ce qui existe actuellement. Dans la rue de l'île aux Epis le double alignement sera conservé. L'EMS profitera des travaux d'aménagement du quartier pour réaliser ces coupes et plantations.

- Commentaires sur la partie Nord du projet (au-delà du pont de chemin de fer) :

Cet espace et les aménagements imaginés (mare, chemins, observatoires) ne sont pas situés sur l'espace pour lequel la SPL et l'agence TER ont été missionnées. En conséquence et pour garder toute sa cohérence au projet imaginé lors des ateliers, il conviendra d'en rappeler l'utilité et le sens aux élus et agents de la collectivité, qui auront le pouvoir d'envisager sa réalisation en complémentarité et dans le prolongement de la promenade du Rhin.

La prochaine séance sera un temps de présentation et d'échange échange avec les élus. Avec l'accord de l'assemblée, il est envisagé que celles et ceux qui avaient présenté le contenu du *cahier des usages et des orientations d'aménagement* soient reconduits dans leur fonction à cette occasion.

Le prochain atelier aura lieu le 25 avril à 19h00 au Point Coop Café